

1) CRÉER UNE ASSOCIATION USEP

L'équipe administrative de l'USEP est là pour vous aider et simplifier vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter !

Conditions pour créer une association USEP dans votre école : être au minimum **3 adultes** (président, trésorier, secrétaire) et **2 enfants** (vice-président, vice-trésorier, etc). Ces membres composent ce qu'on appelle **le Bureau**

- **ÉTAPE 1 - Rédiger les statuts de l'association loi 1901 :** *Les statuts sont les closes de la convention qui lient les membres les uns aux autres.*
La forme et le contenu des statuts sont libres. Attention cependant : une association scolaire comporte des clauses particulières. L'USEP met à votre disposition [Modèle statuts association USEP](#) (avec les closes obligatoires) pour vous aider dans cette démarche.
- **ÉTAPE 2 - Faire une assemblée générale :** *L'assemblée générale permet de réunir les membres de l'association pour valider les statuts.*
Pour valider vos statuts, vous devez les voter lors d'une assemblée générale, en présence des membres de votre association. Pendant cette assemblée Générale : **1/ vous votez les statuts, 2/ vous élevez les instances dirigeantes**, soit les membres du Bureau (Adultes = Président, Trésorier, Secrétaire / Enfants = vice-président, vice-trésorier).
A la fin de cette assemblée, vous avez les documents constitutifs suivants :
 - Les statuts
 - Le Compte-rendu de l'Assemblée Générale
 - La constitution du Bureau
- **ÉTAPE 3 - Déclarer votre association en préfecture :** *Pour simplifier vos démarches, nous nous occupons de déclarer votre association à votre place.*
Pour déclarer votre association en préfecture, merci de nous fournir les documents suivants :
 - Le procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'association : [Modèle de procès verbal](#)
 - Un exemplaire de statuts, datés et signés par deux membres du Bureau de la précédente liste.
 - Le formulaire réglementaire d'insertion au Journal Officiel : [Formulaire de déclaration Journal Officiel](#)
 - Un chèque de 44€ à l'ordre de « l'Agent comptable des Journaux Officiels », lié à votre inscription au Journal Officiel.
 - Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur (20 grammes) de l'association USEP avec l'adresse de l'école.
 - Le formulaire réglementaire de la [Liste des membres](#) du Bureau et du Conseil d'administration, composé d'au moins 6 personnes (2/3 d'adultes pour 1/3 d'enfants).

En retour nous vous transmettrons (documents à conserver à vie) :
Le récépissé de création d'association et la facture du Journal Officiel.